



**Arrêté N° 2026-026**  
**Portant tableau annuel d'avancement de grade - Année 2026**  
**Cadre d'emplois des adjoints territoriaux d'animation**  
**pour l'accès au grade d'adjoint territorial d'animation**  
**principal de 2ème classe**

Le Maire de BESSE ET ST ANASTAISE,

Vu le Code général de la fonction publique ;

Vu le décret n°2006-1693 du 22/12/2006, portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints territoriaux d'animation ;

Vu la délibération N° 118-07-2013 du 25 juillet 2013 relative à la détermination des « ratios-promouvables » ;

Vu l'arrêté N°144-10-2021 portant sur les Lignes Directrices de Gestion à compter du 18 octobre 2021 ;

Considérant que les nominations sont prononcées dans l'ordre du tableau, au cours de la période de validité qui ne peut excéder le 31 décembre de l'année en cours ;

**Arrête :**

**Article 1 :**

Tableau annuel d'avancement de grade

Agent	Grade actuel	Grade proposé	Ordre de priorité	Examen professionnel ou ancienneté
M. GAFAROFF Anthony	adjoint territorial d'animation	adjoint territorial d'animation principal de 2ème classe	1	

Total des agents promouvables : 1

Nombres d'hommes : 1

Nombre de femmes : 0

Total des agents inscrits sur le tableau annuel : 1

Nombres d'hommes : 1

Nombre de femmes : 0

**Article 2 :**

La Co-directrice des services est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera affiché et communiqué au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme aux fins de publicité.

Fait à BESSE-ET-SAINT-ANASTAISE, le 24 mars 2026

Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,  
 - informe que le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de la présente publicité, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

**Le Maire,**  
**Lionel GAY**



Publié par affichage le : 24 mars 2026



**Arrêté N° 2026-028**  
**portant tableau annuel d'avancement de grade - Année**  
**2026**  
**Cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux**  
**pour l'accès au grade de adjoint technique territorial**  
**principal de 2ème classe**

Le Maire de BESSE ET ST ANASTAISE,

Vu le Code général de la fonction publique ;

Vu le décret n°2006-1691 du 22/12/2006, portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux ;

Vu la délibération N°118-07-2013 du 25 juillet 2013 relative à la détermination des « ratios-promouvables » ;

Vu l'arrêté N° 144-10-2021 portant sur les Lignes Directrices de Gestion à compter du 18 octobre 2021;

Considérant que les nominations sont prononcées dans l'ordre du tableau, au cours de la période de validité qui ne peut excéder le 31 décembre de l'année en cours ;

**Arrête :**

**Article 1 :**

Tableau annuel d'avancement de grade

Agent	Grade actuel	Grade proposé	Ordre de priorité	Examen professionnel ou ancienneté
Mme LE MOINE Chrystel	adjoint technique territorial	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	1	

Total des agents promouvables : 1

Nombres d'hommes : 0

Nombre de femmes : 1

Total des agents inscrits sur le tableau annuel : 1

Nombres d'hommes : 0

Nombre de femmes : 1

**Article 2 :**

La co-directrice des services est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera affiché et communiqué au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme aux fins de publicité.

Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de la présente publicité, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Fait à BESSE-ET-SAINT-ANASTAISE, le 30 mars 2026

Le Maire,

Lionel GAY





**Arrêté N° 2026-029**  
**portant tableau annuel d'avancement de grade - Année**  
**2026**

**Cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux**  
**pour l'accès au grade de adjoint technique territorial**  
**principal de 1ère classe**

Le Maire de BESSE ET ST ANASTAISE,

Vu le Code général de la fonction publique ;

Vu le décret n°2006-1691 du 22/12/2006, portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux ;

Vu la délibération N° 118-07-2013 du 25 juillet 2026 relative à la détermination des « ratios-promouvables » ;

Vu l'arrêté N°144-10-2021 portant sur les Lignes Directrices de Gestion à compter du 18 octobre 2021;

Considérant que les nominations sont prononcées dans l'ordre du tableau, au cours de la période de validité qui ne peut excéder le 31 décembre de l'année en cours ;

**Arrête :**

**Article 1 :**

Tableau annuel d'avancement de grade

Agent	Grade actuel	Grade proposé	Ordre de priorité	Examen professionnel ou ancienneté
<i>M. BRILLARD Pascal</i>	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	adjoint technique territorial principal de 1ère classe	1	

Total des agents promouvables : 1

Nombres d'hommes : 1

Nombre de femmes : 0

Total des agents inscrits sur le tableau annuel : 1

Nombres d'hommes : 1

Nombre de femmes : 0

**Article 2 :**

Le Directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera affiché et communiqué au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme aux fins de publicité.

Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de la présente publicité, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Fait à BESSE-ET-SAINT-ANASTAISE, le 30 mars 2026

Le Maire,

Lionel GAY



Publié par affichage le : 30 mars 2026